

ÉDITORIAL

Le réveil du patriotisme irakien

Charles Saint-Prot
Directeur de l'OEG



La situation en Irak ne cesse de se dégrader depuis le renversement de l'État nationaliste par l'invasion états-unienne de 2003 qui, *de facto*, a placé au pouvoir les groupes extrémistes et sectaires inféodés à l'Iran. Du coup l'Irak arabe a été colonisé par les miliciens perses et le régime mis en place n'est que l'expression de la domination de Téhéran dans les affaires irakiennes, avec pour corollaire la chasse aux sunnites et l'exode des chrétiens. À cela il faut ajouter que le pays est victime d'une extraordinaire corruption et de l'incapacité des dirigeants à remettre l'économie à flot.

Dans leur vie quotidienne les Irakiens sont les victimes de la mauvaise gestion du pays et d'une crise économique sans précédent. Le pays est riche en hydrocarbures représentant 70% du PIB et 99 % des exportations, mais cela ne profite qu'à moins de 1% de la population tandis que le chômage s'étend frappant surtout les jeunes. Désormais un Irakien sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, ce qui est le comble pour un pays potentiellement riche. À cela s'ajoute un boum démographique énorme, avec 60% de la population de moins de 25 ans. La croissance démographique qui s'était stabilisée sous le président Saddam Hussein du fait de la montée en puissance d'une classe moyenne aisée, a rebondi au fur et à mesure que la pauvreté et le fanatisme religieux (chiite) se sont répandus. La situation des femmes qui avait bien progressé sous l'ancien régime, ne cesse de se dégrader au point que 65% des Irakiennes sont au chômage.

Mais ce que supporte de moins en moins les Irakiens est la corruption qui ne cesse de croître du fait de la mauvaise gouvernance et de la cupidité d'une classe politique de profiteurs. Il est également notable que le régime exacerbe les divisions religieuses ou ethniques. Les places de fonctionnaires (62% de la population active) ne sont attribuées que selon des critères confessionnels et partisans, c'est à dire aux chiites pro-iraniens, sans tenir compte des compétences. L'Irak qui avait combattu sévèrement la corruption sous le président Saddam est aujourd'hui l'un des États les plus corrompus de la planète, se classant 168e sur 180 au niveau mondial. On estime à plus de 325 milliards de dollars les sommes englouties dans la corruption depuis la chute du Baas. Pour les Irakiens cette situation est un facteur de honte, surtout quand on la compare avec l'État de droit qui prévalait avant l'invasion états-unienne de 2003.

L'autre facteur de honte est dû au fait que le pays est livré aux bandes iraniennes. Le véritable maître était, jusqu'à sa mort à la suite d'un raid des États-Unis le 3 janvier 2020, le *gauleiter* iranien, Qassem Soleimani, l'un des hauts responsables des forces paramilitaires des Gardiens de la révolution (*Pasdarans*) considérés comme une organisation terroriste par de nombreux pays.

Ce Qassem Soleimani était le véritable patron des miliciens iraniens au Liban, en Syrie et en Irak où il contrôle de nombreuses milices. D'après l'agence *Associated Press*, au début des manifestations populaires contre le régime irakien (pantin de l'Iran) en octobre 2019, Soleimani a organisé une réunion des services de sécurité du régime pour affirmer que ses hommes devaient « contrôler » les manifestations. Des documents émanant de l'agence de renseignement iranienne, recueillis par le *New York Times* et le site *The Intercept*, confirment l'étendue de l'influence iranienne dans la classe politique irakienne. Selon le quotidien français *La Croix* du 18 novembre 2019, « *The New York Times* et le site d'information *The Intercept* ont eu accès à environ 700 pages de documents, des rapports et des messages rédigés, pour la plupart en 2014 et 2015, par des agents du ministère iranien des renseignements et de la sécurité nationale (VEVAK) stationnés en Irak. L'ensemble de ces documents a été transmis par un citoyen irakien pour que le monde sache ce que fait l'Iran dans son pays, l'Irak ». C'est pourquoi, les manifestants irakiens ont pour première exigence le respect de la souveraineté de leur pays et leur mot d'ordre est « *Iran dehors* », avec la remise en cause du système communautaire et politique et de l'ingérence étrangère iranienne. L'un des points d'orgue de la révolte anti-perses a sans doute été l'incendie, fin novembre 2019, du consulat iranien à Nadjaf, suivant ceux de Karbala et de Bassora peu de temps auparavant. À Nadjaf comme à Oum Qasr, port occupé par les miliciens iraniens qui trafiquent à qui mieux mieux, à Bassora, à Diwaniya, à Nassiriya, à Bagdad ou à Bakouba, le mot d'ordre général est « *l'Iran dehors !* » De fait, de plus en plus d'Irakiens - chiites, sunnites et chrétiens confondus - contestent le régime venus dans les fourgons de l'étranger (Iran et États-Unis) et l'occupation de fait de leur pays par l'Iran qui se sert de l'Irak pour contourner l'embargo occidental.

Malgré les attaques contre les États-Unis destinées à détourner l'attention et la violence de la répression conduite par les milices pro-iraniennes qui ont déjà tué plusieurs centaines de personnes (près de 500 !) et fait près de 20 000 blessés, il semble que le patriotisme du peuple irakien se réveille pour finir avec le régime de la trahison et de la collaboration avec l'Iran. N'oublions jamais que durant 35 ans, Bagdad fut, grâce au Baas, le centre du nationalisme arabe. Dieu fasse que le réveil irakien soit celui du nationalisme arabe !

Boris Johnson : la victoire, pour quoi faire ?

Professeur Jean-Yves de Cara

Les résultats des élections aux Communes marquent la fin de la paralysie de la vie politique britannique. C'est un vote national. Il lève les obstacles à l'engagement du Premier ministre Boris Johnson de faire sortir le Royaume-Uni de l'Union européenne le 31 janvier et d'entamer une autre phase des négociations sur le Brexit, relative aux relations commerciales entre les deux parties.

À défaut d'un nouveau referendum que rien ne justifiait, il convenait de retourner aux urnes pour donner au gouvernement les moyens de s'imposer face au Parlement et accomplir la sortie de l'Union européenne (UE) voulue par la nation. Or, depuis quelques années, le régime britannique a été déformé à la faveur des débats relatifs au Brexit et par l'effet d'évolutions institutionnelles malheureuses qui tiennent, en particulier, à la dévolution et au *Fixed Term Parliaments Act* de 2011. Cette loi établit le principe d'une législature de cinq ans. Elle enlève au monarque une prérogative essentielle dans un régime parlementaire équilibré : le pouvoir, à la demande du Premier ministre, de dissoudre la chambre des Communes et de provoquer des élections. En effet, seule une motion de la Chambre des Communes peut provoquer des élections anticipées dans deux cas : si la motion est adoptée par un vote des deux tiers de la chambre ou si une motion de censure est adoptée et qu'il est impossible de constituer un nouveau gouvernement approuvé par les Communes dans le délai de quatorze jours. Cela s'est produit en avril 2017, à la demande de Theresa May, mais la majorité Tory sortit très affaiblie des élections du 8 juin, ce qui a contribué à enliser durablement le débat sur le Brexit. En revanche, la demande de Boris Johnson de provoquer des élections anticipées fut rejetée à trois reprises en septembre puis en octobre 2019. Tout d'abord, dès le 4 septembre, à la suite du vote - obtenu grâce aux conservateurs rebelles - du *Benn Bill* qui impose au Premier ministre de demander à l'UE une extension du calendrier de retrait, pour éviter un *no deal Brexit*. Ensuite, le 9 septembre, lors de la discussion sur la prorogation du Parlement. Enfin, le 28 octobre, après avoir été battu sur un vote relatif à la lecture accélérée de la loi de retrait de l'UE. Une fois que l'opposition eut garanti qu'un *no deal* était impossible, les Libéraux démocrates acceptèrent la dissolution, ralliés par le Labour mais la discussion se poursuivit sur la date. Toutefois, la détermination de la date des élections n'exigeant pas une majorité qualifiée, le Premier ministre put la fixer au 12 décembre par un vote acquis à une simple majorité.

« *Getting Brexit Done* », ce mandat autour duquel le Premier ministre a construit la campagne électorale, est clairement accordé au vainqueur. Les conservateurs l'emportent largement avec 365 sièges, soit bien au-delà du nombre qui permet au cabinet de disposer d'une majorité parlementaire. En effet, selon *l'Institute for Government*, il suffit de 320 sièges pour constituer un gouvernement, soit moins de la moitié de la Chambre car certains membres ne votent jamais. Aux dernières élections de 2017, les conservateurs avaient perdu la majorité tout en demeurant le parti le plus important avec 317 sièges. Désormais, ils disposent d'une majorité de 80 sièges, soit la plus importante depuis 1987. En 2017, les travaillistes avaient gagné trente sièges avec 262 élus, ils en perdent 60 obtenant seulement 202 sièges.



À cela s'ajoute le siège du Speaker de la Chambre des Communes, Sir Lindsay Hoyle, membre du parti travailliste, élu en novembre pour remplacer M. John Bercow, démissionnaire. Les résultats du Labour révèlent les erreurs de jugement de Jeremy Corbyn. Après avoir largement contribué à entraver l'action du gouvernement lors des débats parlementaires, le *leader* travailliste a orienté sa campagne sur les questions sociales liées, notamment, à la réforme du *National Health Service*, à l'augmentation sensible de la fiscalité (78 milliards £/an) et des dépenses publiques, aux nationalisations, thèmes qui n'ont guère eu d'écho. Dogmatique et cassant, il promettait un nouveau referendum sans affirmer clairement sa position. Le vote des électeurs s'est fait nettement sur le Brexit, redonnant aux élections le sens d'un referendum qu'elles ont eu souvent dans le passé. À cet égard, il est remarquable que le parti Libéral Démocrate, qui avait axé sa campagne sur son opposition au Brexit, stagne à 11 sièges (-1) tout en progressant en pourcentage de voix, et son *leader* Jo Swinson n'a pas été réélue. La *leader* du DUP (*Democratic Unionist Party* d'Irlande du Nord), Mme Arlene Foster, a connu le même sort et son parti a perdu deux sièges, demeurant au même étiage (8 sièges) que le *Sinn Fein* (7 sièges) et le *Plaid Cymru*, indépendantistes du Pays de Galles (4 sièges). En revanche, deux petits partis nord-irlandais retrouvent des sièges : le parti travailliste social-démocrate (SDLP) avec deux sièges et l'Alliance, parti centriste libéral d'Irlande du Nord. Nicola Sturgeon, premier ministre de l'Écosse et *leader* du *Scottish National Party* remporte un succès notable puisque la représentation de son parti passe de 35 à 48 sièges. Le parti Vert présentait plus de 400 candidats mais n'a obtenu qu'un siège. Quant au *Brexit Party*, nouveau parti eurosceptique de Nigel Farage, représenté par 25 députés au Parlement européen et 4 à l'assemblée du Pays de Galles, il n'a remporté aucun siège, mais il est vrai qu'il n'a pas présenté de candidats dans les circonscriptions détenues par les conservateurs. Les élections traduisent un renouvellement de la classe politique puisque les conservateurs comptent 109 des 140 députés élus pour la première fois. Surtout, cette nouvelle génération a investi les régions traditionnelles du *Labour*, notamment les bassins miniers, dans le nord du pays et dans les Midlands, le parti conservateur reprenant ainsi des circonscriptions perdues depuis une centaine d'années. Elle dénote par son style et ses origines, diverses et souvent modestes, rompant avec l'image traditionnelle des tories issus des classes privilégiées.

Le 13 décembre au matin, le Premier ministre s'est rendu chez la Reine qui lui a demandé de former son gouvernement. Pour quoi faire ? Il est manifeste que la nouvelle majorité est animée par l'ardente obligation de réaliser le Brexit. La tâche est difficile et le discours de la Reine qui a présenté le 19 décembre le programme du Premier ministre révèle une certaine ambition. Ce sera le gouvernement d'une seule nation, un gouvernement du peuple (*our new one nation government – a people's government*), a déclaré Boris Johnson à la première réunion du cabinet¹.

Sa première mission est le Brexit qui se fera dans le délai prévu au 31 janvier. À cette date, les 73 parlementaires britanniques quitteront le Parlement européen ; ils seront remplacés par 27 députés issus des autres États membres, déjà élus en mai 2019. Le Premier ministre s'engage à parachever la sortie définitive de l'UE au terme de la période de transition, le 31 décembre 2020, sans demander de prolongation. Dès le 20 décembre, la majorité des Communes a adopté l'accord de retrait de l'Union (*Withdrawal Agreement*) Bill par 359 voix contre 234 avec le soutien de six députés travaillistes rebelles. Le texte porte ratification de l'accord du 17 octobre tel que conclu par Boris Johnson ; il sera de nouveau examiné par les deux chambres à la rentrée de janvier avant de recevoir le consentement royal. Jusqu'à décembre 2020, le Royaume-Uni demeurera dans le marché unique, devenant un État tiers à l'égard de l'Union à compter de janvier 2021. Par conséquent, jusqu'à cette date, l'abrogation des textes européens (libre circulation, services financiers, contrôles financiers de l'UE) ne produira pas d'effet dans le droit du Royaume-Uni et celui-ci reste lié par les politiques européennes sans prendre part aux procédures de décision. La période de transition doit permettre de préparer les relations entre les deux parties après le Brexit et elle pourrait être renouvelée pour une période de deux années au maximum. Cela signifie que, dans cette courte période, le Royaume-Uni et l'Union devront négocier et conclure un traité de commerce et des accords techniques relatifs aux transports, à l'éducation, à la recherche, à la coopération etc... À défaut, les règles du commerce international s'appliqueraient aux relations entre les parties. Un grand nombre de textes spécifiques devront également être adoptés par le Parlement de Westminster pour démanteler les règles européennes intégrées au droit anglais, par exemple en matière de pêcheries ou d'agriculture, de droits des travailleurs, d'immigration, de sécurité sociale ou d'investissements étrangers ... Il y aura lieu aussi, dans cette période de transition, de régler le sort de la frontière douanière avec l'Irlande pour laquelle, il est vrai, une période supplémentaire de quatre années est envisageable au terme d'un vote de l'assemblée législative de l'Irlande du nord. Les biens produits en Irlande du Nord peuvent continuer à entrer dans l'Union sans contrôle, tandis que les marchandises importées en Irlande du Nord depuis le reste du Royaume-Uni ou de pays tiers, destinés au marché européen, seront contrôlées à l'entrée en Irlande du Nord et non à la frontière avec la République d'Irlande. Cette mesure de transition propre à l'Irlande pourrait même être reconduite huit années par une majorité intercommunautaire spéciale de cette assemblée². A Londres, la majorité conservatrice est populaire ; elle n'en sera pas moins forte de ses jeunes *Brexiters* convaincus et foncièrement libéraux, décidés à rompre avec la politique d'austérité et à transformer l'économie britannique. Cela explique sans doute les commentaires pincés de Mme Merkel prévenant que l'UE aura « *un concurrent à sa porte* » et du Président français appelant le Royaume-Uni à ne pas devenir « *un concurrent déloyal* »... tandis que le Président Trump annonce de très gros arrangements commerciaux et en grand nombre avec le Royaume-Uni post-Brexit.

Par delà la sortie de l'UE, le Premier ministre s'est engagé à des changements profonds. L'injection de 20 milliards de livres en cinq ans dans le service national de santé (NHS) et son amélioration qualitative s'ajoutent aux engagements en matière sociale : soutien aux familles, aux revenus, à l'éducation et immigration choisie. La majorité s'est aussi engagée à encourager la flexibilité du travail, à protéger les locataires tout en favorisant l'accès à la propriété.

ACTIVITÉS

Racines Club à Asnières

À l'occasion des anniversaires de l'Indépendance et de la Marche Verte, Dr Zeina el Tibi, présidente déléguée de l'Observatoire d'études géopolitiques, a participé à la journée « Vivre ensemble » qui a réuni plus de 800 personnes à Asnières (Région parisienne), le 10 novembre 2019. Elle a signé l'ouvrage « *Mohammed VI ou la monarchie visionnaire* ».



Abou Dhabi, 10 et 11 novembre 2019

Dr Charles Saint-Prot et Dr Ebtesam al Ketbi présidente *Emirates Policy Center* au 6e *Abu Dhabi Strategic Debate*, 10 et 11 novembre 2019.



Zeina el Tibi à Africa Women's Forum

Le 21 novembre Zeina el Tibi a participé à la 6^{ème} édition d' *Africa Women's Forum*, présidé par Naima Korchi, sur le thème « *Compétences du Sud - Compétences du Nord : Regards croisés sur le leadership* ».



MÉDIAS

- Dr Zeina el Tibi, présidente déléguée de l'Observatoire d'études géopolitiques, a participé à [l'émission 28'](#), le magazine d'actualité de la chaîne TV ARTE, lundi 28 octobre, sur la situation au Liban.
- [« Restaurer l'État de droit pour que le Liban survive »](#) par Dr Zeina el Tibi et Dr Charles Saint-Prot.
- [« The Iranian threat »](#), article de Charles Saint-Prot in *Saudi Gazette* du 24 novembre 2019.
- [Interview de Charles Saint-Prot](#), auteur de « *Mohammed VI ou la monarchie visionnaire* » (éd. du Cerf) sur *Medi 1 TV* le 10 décembre 2019.

(Suite et fin des pages 2 et 3)

Elle entend adopter des mesures de développement et de modernisation des infrastructures, faciliter l'accès à l'internet de haut débit dans tout le pays, soutenir les entreprises notamment par des crédits d'impôt, favoriser l'investissement, toutes mesures destinées à libérer la productivité. Enfin, de façon significative, le programme du Premier ministre envisage une révision du cadre constitutionnel pour restaurer la confiance dans la politique, les institutions et la démocratie par l'établissement d'une Commission de la constitution de la démocratie et des droits. Cela viserait à abroger le *Fix Term Parliaments Act* précité qui introduit une rigidité néfaste au régime parlementaire britannique, comme Sa Majesté l'a annoncé dans le discours d'ouverture du Parlement. Cela pourrait comporter aussi un redécoupage des circonscriptions visant à réduire le nombre de députés et l'abrogation du *Human Rights Act* par lequel, en 1998, le Parlement avait transposé la Convention européenne des droits de l'homme dans le droit anglais. Le projet n'est pas nouveau car les gouvernements britanniques ont exprimé à plusieurs reprises leur exaspération devant certaine jurisprudence de la Cour de Strasbourg. Il s'accompagnerait aussi d'une révision du système judiciaire pour renforcer l'efficacité et l'équité des procédures criminelles et la sévérité à l'égard des crimes les plus graves et notamment le terrorisme.

Par sa victoire, Boris Johnson ne cède pas à la tentation de ce qui est désigné par le terme équivoque de populisme. Il pourrait apparaître comme le rénovateur du conservatisme britannique ou l'inventeur d'un libéralisme national et populaire, propre à inspirer certains partis de droite sur le continent, épuisés par leur absence de doctrine, de vision nationale et parfois aussi de courage. Il illustrerait le mot de Churchill selon lequel, « *le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte* ».

Professeur Jean-Yves de Cara

(1) *Prime Minister Statement in Downing street*, 13 December 2019.

(2) Majorité intercommunautaire simple rassemblant unionistes et nationalistes ou avec 60% des voix mais au moins 40% d'approbation des unionistes et des nationalistes.

Publications

- **Islam and the West**, Royal Institute for Inter-Faith Studies, Amman, 2020, avec une contribution de Charles Saint-Prot (« Ignorance fuels Islamophobia »).
- **Droit, Société & religion**, n°9, Paris, CNRS éditions, 2020. Avec une étude de Charles Saint-Prot « La France devrait s'inspirer du modèle marocain en matière de formation des imams ».
- **Le Maroc et le Continent Africain, une Vision Royale. Les relations entre le Maroc et les autres pays africains au fil des discours de souverains marocains**, sous la direction de Yahia Abou el Farah et Charles Saint-Prot, Institut des études africaines (Rabat) et Observatoire d'études géopolitiques (Paris), Rabat 2020, avec les contributions de Christophe Boutin, JY de Cara, F Rouvillois, Michel Ruimy.
- **1999-2019 : vingt ans de réformes politiques, juridiques et institutionnelles sous le Règne de S.M. le Roi Mohammed VI**, éditions de la REMALD, partenaire de LexisNexis, Rabat, 2020, avec les contributions de Christophe Boutin, Frédéric Rouvillois, Charles Saint-Prot.
- **Le développement des provinces du Sud 1999-2019**, par Henri-Louis Védie, Eska, 2019. Dans cet ouvrage Henri Védie explique comment la vision et la volonté du Roi du Maroc ont été déterminantes dans le choix des stratégies visant au développement du Sahara marocain.



L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique.

Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à Paris, un bureau à Beyrouth pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, ainsi que des correspondants sur les cinq continents.

- **Directeur général** : Dr Charles Saint-Prot
- **Présidente déléguée** : Dr Zeina el Tibi
- **Direction des programmes** : Professeur Christophe Boutin
- **Président du Conseil scientifique** : Professeur Jean-Yves de Cara
- **Direction des études** : Professeurs Thierry Rambaud et Frédéric Rouvillois
- **Secrétaire général** : Ronan Wanlin
- **Communication** : Layla Muller

Siège de l'OEG : 42 avenue Montaigne, 75008 Paris (France).

Secrétariat : du lundi au vendredi de 09h00 à 18h30.

Tél : + 33 (0) 1 77 72 64 27 et 28 / **Fax** : + 33 (0) 1 77 72 64 29

Courriel : etudesgeo@yahoo.com

Site : etudes-geopolitiques.com

Directrice de la publication : Dr Zeina el Tibi

ISSN : 2106-5187

Membres du conseil scientifique de l'OEG :

Professeur Ahmed Bouachik

Professeur à l'université Mohammed V de Rabat et à l'ENA du Maroc

Professeur Christophe Boutin

Professeur agrégé des universités

Professeur Jean-Yves de Cara

Professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Doyen Michel de Guillenchmidt

Avocat, professeur (ém.) à la Faculté de droit Paris Descartes

Professeur Jean-Marie Heydt

Universitaire, expert au Conseil de l'Europe (Suisse)

Dr François-Bernard Huyghe

Docteur en science politique (HDR), enseignant à l'École de guerre économique

Professeur Edmond Jouve

Professeur émérite des Universités

Doyen Oussama Nabil Ali

Professeur à l'université al Azhar du Caire

Professeur Pierre Pascallon

Professeur agrégé des Universités à l'université de Clermont-Ferrand

Doyen Jean-François Poli

Avocat, professeur à l'université de Corse

Professeur Thierry Rambaud

Professeur agrégé des universités

Professeur Frédéric Rouvillois

Professeur à l'université Paris Descartes

Professeur Michel Ruimy

Économiste, professeur à Sciences Po et à l'ESCP-Europe

Dr Charles Saint-Prot

Docteur en science politique (HDR), géopolitologue

Professeur Jamal el Shalabi

Professeur agrégé en sciences politiques à l'Université Hachémite de Zarka (Jordanie)

Dr Jamal Sanad Al Suwaidi

Directeur général Emirates Center for Strategic Studies and Research (ECSSR) d'Abou Dhabi

Dr Zeina el Tibi

Docteur en droit public, essayiste

Doyen Christian Vallar

Professeur agrégé des universités, doyen de la faculté de droit et de science politique de Nice

Professeur Henri Védie

Économiste, professeur émérite au Groupe HEC